PROVENT-SDPR

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 150 009 euros

Siège social : Avenue des Landiers 73000 CHAMBERY

383 546 892 RCS CHAMBERY

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant la société suivante :

PROVENT-SDPR

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Immatriculée sous le numéro 383 546 892 RCS CHAMBERY

Représentée par :

Monsieur Frédéric PROVENT,

agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

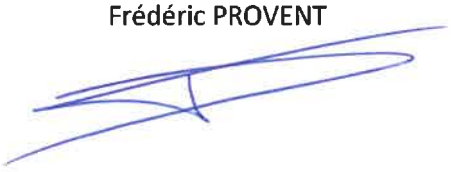
() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à Méry

Le 8 juin 2026

Frédéric PROVENT



PROVENT-SDPR

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 150 009 euros

Siège social : Avenue des Landiers 73000 CHAMBERY

383 546 892 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 8 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -856 333,41 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-856 333,41 euros
Au compte "report à nouveau"	-856 333,41 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 199 796,10 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juin 2026

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 9678 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme

Le Directeur Général

Frédéric PROVENT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SA PROVENT - SDPR** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 877 135	FB		FC	1 877 135	1 991 908
	Production vendue biens*	FD	10 640 932	FE		FF	10 640 932	12 932 387
	Production vendue services *	FG	146 147	FH		FI	146 147	107 711
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**12 664 214**	FK		FL	**12 664 214**	**15 032 006**
	Production stockée *					FM	(107 933)	148 568
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	25 160	90 526
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		88 648
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	144 333	
	Autres produits (1) (11)					FQ	122 900	2 638
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**12 848 674**	**15 362 385**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 765 736	1 913 899
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	7 440 208	8 289 014
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 053)	12 370
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 827 258	3 163 438
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 927	61 532
	Salaires et traitements *					FY	956 049	1 130 098
	Cotisations sociales (10)					FZ	338 102	347 456
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	226 695	235 525
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	19 079	
	Autres charges (12)					GE	5 912	5 479
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**13 629 913**	**15 158 810**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(781 239)**	**203 575**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	513	11 556
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**513**	**11 556**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	79 814	145 189
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**79 814**	**145 189**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(79 301)**	**(133 633)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(860 540)**	**69 942**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **SA PROVENT - SDPR** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 779	23 779
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	573	6 265
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	**4 206**	**17 514**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**12 853 966**	**15 397 720**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**13 710 299**	**15 310 264**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(856 333)**	**87 456**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	53 832 / 83 024
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	573	4 779

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SA PROVENT - SDPR** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1324 avenue des Landiers 73000 CHAMBERY — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 8 3 5 4 6 8 9 2 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB	89 353	AC	89 353		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 027	AG	54 629	398	908
		Fonds commercial	AH	762	AI		762	762
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	717 571	AK		717 571	717 571
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	135 399	AO		135 399	135 399
		Constructions	AP	3 688 692	AQ	2 726 668	962 023	1 083 828
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	402 369	AS	273 047	129 322	144 288
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 093 548	AU	847 806	245 742	290 171
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	494 925	CT		494 925	494 925
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	1 165 710	BC		1 165 710	1 165 197
		Autres titres immobilisés	BD	3 839	BE		3 839	3 599
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	415 071	BI		415 071	467 008
		TOTAL (II)	BJ	**8 172 913**	BK	**3 902 151**	**4 270 762**	**4 503 657**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	182 114	BM		182 114	180 061
		En cours de production de biens	BN	3 288 029	BO		3 288 029	3 374 550
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	982 713	BS		982 713	1 004 125
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			800
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	313 165	BY	3 246	309 919	269 201
		Autres créances (3)	BZ	250 954	CA		250 954	154 200
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	33 839	CG		33 839	59 224
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	35 371	CI		35 371	38 558
		TOTAL (III)	CJ	**5 086 185**	CK	**3 246**	**5 082 939**	**5 080 719**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**13 348 451**	1A	**3 994 750**	**9 353 701**	**9 584 377**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 580 781 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SA PROVENT - SDPR** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 150 009)	DA	150 009	150 009
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	848 395	848 395
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 154	9 154
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(16 127)	(103 583)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(856 333)**	**87 456**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	64 698	69 030
	TOTAL (I)	DL	**199 796**	**1 060 461**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 485 826	1 417 883
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 074 245	4 072 099
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	149 557	149 557
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 223 519	2 665 781
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 211	203 934
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 489	2 770
	Autres dettes	EA	9 058	11 891
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**9 153 905**	**8 523 915**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**9 353 701**	**9 584 377**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 849 484	8 118 281
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 242 269	1 086 108

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PROVENT-SDPR

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 150 009 euros

Siège social : Avenue des Landiers - 73000 CHAMBERY

383 546 892 RCS CHAMBERY

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions des articles L. 225-37-4, 2° et L. 225-68, alinéa 6 du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

1/ Actionnaire / dirigeant concerné : Société **ELEVAGE DE LA VARNA,** dont la Société PROVENT-SDPR est associée à hauteur de 25%

Modalités : Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux annuel de 1%.

Montant comptabilisé en produit sur l'exercice écoulé : 515 €

Solde du compte courant associé au 31 décembre 2024 : 51 310 €

2/ Actionnaire / dirigeant concerné : **Monsieur Frédéric PROVENT, Directeur Général, en sa qualité de gérant de la SCEA LES TREMBLATS II,** Société civile d'exploitation agricole au capital de 243 920 euros, dont le siège social est 89310 ANNAY-SUR-SEREIN, immatriculée 443 691 142 RCS AUXERRE,

Modalités : Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux annuel de 1%.

Montant comptabilisé en produit sur l'exercice écoulé : 11 040,81 €

Solde du compte courant associé au 31 décembre 2024 : 1 112 105,41€

3/ Actionnaire / dirigeant concerné : **Monsieur Frédéric PROVENT, Directeur Général, en sa qualité de Président de la société ROSALPES CONSEIL,** société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 925 192 320 euros, dont le siège social est 1594 Route du tunnel, 73370 Le Bourget-Du-Lac, immatriculée 925 192 320 R.C.S. Chambery,

Modalités : Facturation de prestations de Conseil par la société ROSALPES CONSEIL
Montant comptabilisé en charges sur l'exercice écoulé : 27 500 € Hors Taxes

4 Actionnaire / dirigeant concerné : **Indivision André PROVENT**, à savoir Madame Marie-Claude PROVENT, Madame Céline PROVENT et Monsieur Frédéric PROVENT, membres de l'indivision, **actionnaires disposant ensemble d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,**

Modalités : Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux annuel de 1%.

Montant comptabilisé en charge sur l'exercice écoulé : 863,01 €

Solde du compte courant associé au 31 décembre 2024 : 85 589,74 €

5 Actionnaire / dirigeant concerné : **SAS SAPRIMEX, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.**

Modalités : Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux annuel de 1%.

Montant comptabilisé en charge sur l'exercice écoulé : 39 361,95 €

Solde du compte courant associé au 31 décembre 2024 : 3 959 445,80€

6 Location

Actionnaire / dirigeant concerné :

Monsieur René Imbert, Président du conseil de surveillance, en sa qualité de gérant de la Société SARL DE MONNET LA VILLE, au capital de 220 319,29 euros, ayant son siège social Maison de la Boucherie Lagoubran - 83200 TOULON, immatriculée sous le numéro 349 808 923 RCS TOULON.

Nature de la convention :

Tacite prolongation du bail commercial arrivé à expiration le 30 juin 2022, pour les locaux de notre établissement secondaire, au 1643, Route des 3 Monts Pressiat 01370 VAL-REVERMONT.

Montant du loyer comptabilisé en charge sur l'exercice écoulé : 265 381,20 euros (6 mois à 21 344,36 € et 6 mois à 22 885,84 euros)

Le Président rappelle, conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, que cette tacite prorogation est assimilée à la conclusion d'une nouvelle convention. Ladite convention a donc fait l'objet d'une nouvelle autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 15 septembre 2022 au vu de l'intérêt qu'elle présente pour la Société et après avoir examiné les conditions financières qui y sont attachées.

7 Prestations administratives et comptable

Actionnaire / dirigeant concerné : **Monsieur Frédéric PROVENT, Directeur Général, en sa qualité de gérant de la SCEA LES TREMBLATS II**, Société civile d'exploitation agricole au capital de 243 920 euros, dont le siège social est 89310 ANNAY-SUR-SEREIN, immatriculée 443 691 142 RCS AUXERRE,

Modalités : Facturation de prestations administratives et comptables par SDPR PROVENT à la SCEA LES TREMBLATS II
Montant comptabilisé en produit sur l'exercice écoulé : 7 200,00 € Hors Taxes

8 Prestations techniques et de déplacements

Actionnaire / dirigeant concerné : **Monsieur Frédéric PROVENT Directeur Général, en sa qualité de gérant de la SCEA LES TREMBLATS II**, Société civile d'exploitation agricole au capital de 243 920 euros, dont le siège social est 89310 ANNAY-SUR-SEREIN, immatriculée 443 691 142 RCS AUXERRE,

Modalités : Facturation de prestations techniques et de déplacements à la SCEA LES TREMBLATS II

Montant comptabilisé en produit sur l'exercice écoulé : 93 930,61 € Hors Taxes

9 Contrat de travail

Actionnaire / dirigeant concerné : **Madame Céline PROVENT, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.**

Modalités : Poursuite du contrat de travail d'assistante de direction du 3 janvier 2011.

Montant du salaire comptabilisé en charge sur l'exercice écoulé : 70 169,59 € bruts

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

René IMBERT - Président du Conseil de Surveillance de la Société PROVENT-SDPR

Autres mandats

SAPRIMEX / SAS / 333 246 189 RCS TARASCON : Président, Directeur Général
GROUPE CARNIVOR / SA à directoire / 394 275 028 RCS TOULON : Président du directoire
JUMARE / SARL / 813 623 915 RCS NICE : Gérant
PACA IMMO / SCI / 400 755 914 RCS TOULON : Gérant
SCI DE LA CHAPELETTE / SCI / 479 190 597 RCS TOULON : Gérant
LA THOMINIERE / SARL / 504 933 847 RCS TARASCON : Gérant
SUP VIANDES / SARL / 400 155 867 RCS CANNES : Gérant
FERME SOLAIRE DU PORCELET / SAS / 514 440 015 RCS TOULON : Président
BOUSSARD SUD / SCI / 510 115 801 RCS TOULON : Gérant
CARNIVAR / SARL / 391 671 708 RCS TOULON : Gérant
SARL DE MONNET LA VILLE / SARL / 349 808 923 RCS TOULON : Gérant
IMBCO / SARL / 443 863 873 RCS TOULON : Gérant
CARNIMPEX / SNC / 823 462 551 RCS TOULON : Gérant
IMMOTOP / SAS / 849 071 808 RCS TOULON : Président
CARNELEVAGE / SARL / 848 183 034 RCS TARASCON : Gérant
2C HOLDING / SAS / 879 248 102 RCS ANTIBES : Président
SINE IMMO / SAS / 880 146 733 RCS ANTIBES : Président
GROUPE DIRIMMO/ SAS/ 922 122 197 RCS TOULON : Président
SCI OLIMARE / SCI / 824 203 608 RCS TOULON : Gérant
DE NEUVIC/ SCI/ 904 398 500 RCS TOULON : Gérant
SCI LES OLIVIERS/ SCI / 789 756 269 RCS NICE : Gérant
BOUSSARD NORD / SCCV / 510 071 574 RCS TOULON : Gérant
AZURA / SCCV / PORTO-VECCHIO / 980 261 069 RCS AJACCIO : Gérant

M. Olivier AUBERT - Membre du conseil de surveillance de la Société PROVENT-SDPR

Autres mandats :

VIANDES DE BRESSE / SAS / 332 199 124 RCS BOURG-EN-BRESSE : Directeur Général
T'RHEA / SAS / 887 826 402 RCS ROMANS : Directeur Général
SALAISONS DE JASTRES / SARL / 411 973 969 RCS AUBENAS : Gérant
BOURG CUIRS / SARL / 441 954 229 RCS BOURG-EN-BRESSE : Gérant
SCI JASTRES / sci / 892 830 175 rcs aubenas : Gérant
S.E.P. : SOCIETE D'ELEVAGE PORCIN / SAS / 520 008 426 RCS TOULON : Directeur Général

Mme Céline PROVENT - Membre du conseil de surveillance de la Société PROVENT-SDPR

Autres mandats

SCI PROVIMMO / SCI / 450 795 182 RCS CHAMBERY : Gérante
SCI PRE MICHEL / SCI / 950 401 034 RCS CHAMBERY : Gérante

Mme Marie-Claude PROVENT - Membre du conseil de surveillance de la Société PROVENT-SDPR

Autres mandats
Néant

M. Frédéric PROVENT – Directeur Général de la Société PROVENT-SDPR

Autres mandats

SA CHAMBERY HOCKEY 73 / 891 409 088 RCS CHAMBERY : Membre du conseil de surveillance
SCI PROVIMMO / SCI / 450 795 182 RCS CHAMBERY : Gérant
SCI PRE MICHEL / SCI / 950 401 034 RCS CHAMBERY : Gérant
ROSALPES / SAS / 925 192 320 RCS CHAMBERY : Président

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

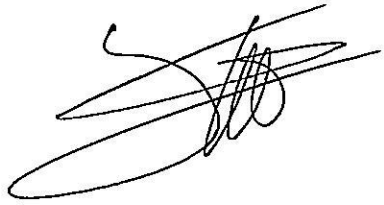
TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Délégation de compétence : Néant

Délégation de pouvoirs : Néant

Fait à Chambéry
Le 15 mai 2025,

Monsieur René IMBERT
Président du Conseil de surveillance



NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SA PROVENT-SDPR

Avenue des Landiers

73000 CHAMBERY

Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE

	Pages
- Rapport	**1 à 4**
- Comptes annuels	**5 à 37**
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	**38 à 40**

NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale des actionnaires de la société PROVENT-SDPR SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **PROVENT-SDPR SA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation et la dépréciation éventuelle des stocks et des en-cours de production.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général Unique.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLEFRANCHE S/S, le 5 juin 2026

NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)	89 353	89 353		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	55 027	54 629	398	908
	Fonds commercial	762		762	762
	Autres immobilisations incorporelles	717 571		717 571	717 571
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	135 399		135 399	135 399
	Constructions	3 688 692	2 726 668	962 023	1 083 828
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	402 369	273 047	129 322	144 288
	Autres immobilisations corporelles	1 093 548	847 806	245 742	290 171
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	494 925		494 925	494 925
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	1 165 710		1 165 710	1 165 197
	Autres titres immobilisés	3 839		3 839	3 599
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	415 071		415 071	467 008
	Total de l'actif immobilisé (III)	**8 172 913**	**3 902 151**	**4 270 762**	**4 503 657**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	182 114		182 114	180 061
	En-cours de production	3 288 029		3 288 029	3 374 550
	Produits finis	982 713		982 713	1 004 125
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				800
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	313 165	3 246	309 919	269 201
	Autres créances	250 954		250 954	154 200
	Charges constatées d'avance	35 371		35 371	38 558
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	33 839		33 839	59 224
	Total de l'actif circulant (IV)	**5 086 185**	**3 246**	**5 082 939**	**5 080 719**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**13 348 451**	**3 994 750**	**9 353 701**	**9 584 377**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	1 580 781	1 632 205
(2) dont créances à moins d'un an	2 180 271	2 097 411

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 150 009)	150 009	150 009
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	848 395	848 395
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	9 154	9 154
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(16 127)	(103 583)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(856 333)**	**87 456**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	64 698	69 030
	Total des capitaux propres	**199 796**	**1 060 461**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 485 826	1 417 883
	Emprunts et dettes financières divers (2)	4 074 245	4 072 099
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	149 557	149 557
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 223 519	2 665 781
	Dettes fiscales et sociales	207 211	203 934
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 489	2 770
	Autres dettes	9 058	11 891
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**9 153 905**	**8 523 915**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**9 353 701**	**9 584 377**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(856 333,41)	87 456,35
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 849 484	8 118 281
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 877 135		1 877 135	1 991 908
	Production vendue (Biens)	10 640 932		10 640 932	12 932 387
	Production vendue (Services et Travaux)	146 147		146 147	107 711
	Montant net du chiffre d'affaires	**12 664 214**		**12 664 214**	**15 032 006**
	Production stockée			(107 933)	148 568
	Production immobilisée				
	Subventions			25 160	90 526
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				88 648
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			144 333	
	Autres produits			122 900	2 638
	Total des produits d'exploitation			**12 848 674**	**15 362 385**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 765 736	1 913 899
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			7 440 208	8 289 014
	Variation de stocks			(2 053)	12 370
	Autres achats et charges externes (1)			2 827 258	3 163 438
	Impôts, taxes et versements assimilés			52 927	61 532
	Salaires			956 049	1 130 098
	Cotisations sociales			338 102	347 456
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			226 695	235 525
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			19 079	
	Autres charges			5 912	5 479
	Total des charges d'exploitation			**13 629 913**	**15 158 810**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(781 239)**	**203 575**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	53 832	83 024

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(781 239)**	**203 575**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	513	11 556
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	**513**	**11 556**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	79 814	145 189
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**79 814**	**145 189**
	RESULTAT FINANCIER	**(79 301)**	**(133 633)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(860 540)**	**69 942**
	Produits exceptionnels	**4 779**	**23 779**
	Charges exceptionnelles	**573**	**6 265**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 206**	**17 514**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	**12 853 966**	**15 397 720**
	Total des charges	**13 710 299**	**15 310 264**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(856 333)**	**87 456**

(2) dont produits concernant les entitées liées
(3) dont intérêts concernant les entitées liées

NOVANCES CERTIFIÉ CONFORME Le Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.



Le bilan de l'exercice présente un total de **9 353 701** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 853 966** euros et un total **charges** de **13 710 299** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-856 333** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, la société applique pour la première fois le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement a pour effet notamment
- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de règlementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable et, il n'a pas à être justifié.
L'application de ce changement de méthode est faite de manière prospective. Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés sur notre société pour donner suite à l'application de ce règlement sont les suivants :

A/ Présentation des montants comptabilisés dans le résultat d'exploitation 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement
- Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, comptabilisé dans le résultat d'exploitation :**144 333 €**
- Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées, comptabilisée dans le résultat d'exploitation en 2025 : **19 079.02 €**

B/ Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.
- Présentation du montant des remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : **38 884.34 €**

C / Présentation des comptes courant d'associés en autres dettes en 2025 contre une présentation en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

emprunts et dettes financière diverses en 2024 : **4 061 644.55 €**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Mali de fusion

Le mali de fusion résulte des opérations suivantes:

- l'absorption en 2010 des sociétés SAS PROVENT, SAS LE ROZIER, SCI SAVOIE PORCELET, SCI DELA PLAINE,

- l'absorption en 2013 des sociétés PROVAGRO et PRIMCA.

Le mali de fusion comprend:

- l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- un mali technique correspondant à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif, comptabilisées ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée (par exemple provision pour retraite, impôts différés passifs).

Les plus-values latentes sur les actifs reçus des filiales ont été estimées à la date de réalisation des fusions précitées.

Dans le cadre de l'application du réglement de l'Autorité des Normes Comptables N°2015-06 applicable aux exercices clos le décembre 2016, les malis de fusion jusqu'alors comptabilisés en compte 207100 "Mali de fusion", ont été affectés à leurs actifs sous-jacents en retenant l'affectation extra-comptable existante ci-annexée.

Depuis le 1er janvier 2016, les malis de fusion affectés aux constructions sont amortis sur leur durée résiduelle d'utilisation soit 20 ans.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées indiquées dans le tableau ci-dessous.

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et brevets	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 10 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencements des constructions	de 3 à 20 ans
Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements,installations	de 5 à 20 ans
Matériels de transport	de 2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 2 à 10 ans
Mali de fusion sur les constructions	20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

différence.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La production d'en-cours et de produits finis au coût de production selon l'âge des animaux, comprenant le coût d'achat du porcelet, de l'aliment et un prorata de frais généraux.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements à la clôture

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Depuis le 24 février 2022, la guerre en Ukraine et les sanctions prises contre la Russie ont des incidences sur l'activité économique et créent des tensions nouvelles supplémentaires notamment sur le prix des énergies mais également sur l'ensemble des chaines de valeurs : d'une part sur les activités de productions et de distribution et d'autre part sur les ventes et les approvisionnements avec une hausse des cours de matières premières , le risque de non disponibilité de matières ou composants.

Les conséquences et impacts financiers sont encore difficilement appréciables et mesurables mais font l'objet d'une vigilance et d'un suivi par la Direction Générale de la SA PROVENT-SDPR.

Ces éléments ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité et l'exploitation de la société.



Informations complémentaires

Etat exprimé en **euros**

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et les produits exceptionnels.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Indemnité de fin de carrière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.123-13 du Code de commerce, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées en annexe. Elles ont été calculées salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant un départ à la retraite à l'âge de 65 ans. Le salaire brut est probabilisé, puis actualisé d'après les estimations suivantes:

- taux annuel de revalorisation des salaires de 3%,
- taux d'actualisation de 2%.

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans l'évaluation.

Garanties sur emprunts

Une partie des emprunts et des dettes diverses de la société SDPR est garantie par les cautions solidaires de la société SAPRIMEX, de la société GROUPE CARNIVOR, de Céline PROVENT et de Frédéric PROVENT.

Le montant des dettes ainsi garanties s'élève, en capital à 1.108.000 €, pour un capital restant dû au 31 décembre 2025 de 200.761.

Garanties sur découverts autorisés et effets escomptés

En garantie des découverts autorisés:

- Céline PROVENT et Frédéric PROVENT sont cautions solidaires à hauteur de 115.000 € chacun,
- La société GROUPE CARNIVOR est caution solidaire à hauteur de 1.400.000 €,
- Un gage sur les stocks a été consenti à hauteur de 672.810 €.

Les effets escomptés non échus sont garantis à hauteur de 27.958 €.

SA PROVENT - SDPR
1324, avenue des Landiers
73000 CHAMBERY

Ventilation du mali de fusion

	Année de fusion	Mali de confusion ou de fusion	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus value latente	IS latent	Provisions non comptablisées	Plus value latente nette	Mali technique	Amortissement du mali technique au 31/12/2025
SAS PROVENT	2010	1 129 593,64										
Fonds de commerce			762,25		762,25	1 478 502,00	1 477 739,75	369 434,94	18 650,00	1 089 654,81	717 570,97	
Titres de participation			107 079,00		107 079,00	725 113,00	618 034,00	154 508,50		463 525,50	412 022,67	
										1 553 180,31	1 129 593,64	-

Le mali de fusion d'un montant de 118 523,09 € a été sorti de l'actif ainsi que les amortissements correspondants suite à la cession du 13/06/2023 de l'ensemble immobilier situé à St Jean d'Héran.

SAS LE ROZIER	2010	117 535,69										
Terrain			5 335,72		5 335,72	45 000,00	39 664,28	9 916,07		29 748,21	0,00	
Bâtiments	*B60103*		257 319,08	232 452,65	24 866,43	405 000,00	380 133,57	95 033,39		285 100,18	117 535,69	58 767,80
										314 848,39	117 535,69	58 767,80
SCI DE LA PLAINE	2010	134 977,00										
Terrain			19 635,00		19 635,00	52 500,00	32 865,00	8 216,25		24 648,75	9 001,72	
Bâtiments	*B60104*		257 319,08		257 319,08	446 282,00	188 962,92	47 240,73		141 722,19	125 975,28	62 987,60
										166 370,94	134 977,00	62 987,60

D'après les actes, le calcul du mali technique est différent. Il ressort à 428.328 €, limité au boni de confusion si les apports avaient été faits à la valeur réelle.

Les valeurs réelles des biens ont été communiquées par l'entreprise.

TOTAL MALI TECHNIQUE	**1 382 106,33**	
TOTAL AMORTISSEMENT DU MALI TECHNIQUE		**121 755,40**

SA PROVENT - SDPR
1324, avenue des Landiers
73000 CHAMBERY

Ventilation du boni de confusion

	Actif net apporté	Dont provision réglementée	Valeur des titres au bilan	Boni de confusion
SCI SAVOIE PORCELET	211 045,08	46 688,22	64 387,36	99 969,50

Des distributions importantes ayant été pratiquées les exercices précédents, la totalité du boni a été incorporée aux capitaux propres.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	718 333	Fonds d'élevage et de négoce de porcs
TOTAL	**718 333**	

Frais d'établissement

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	89 353					89 353
	Autres	773 360					773 360
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**862 714**					**862 714**
CORPORELLES	Terrains	135 399					135 399
	Constructions sur sol propre	2 033 788					2 033 788
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	1 621 760		37 929		4 785	1 654 904
	Instal technique, matériel outillage industriels	381 249		21 954		833	402 369
	Instal., agencement, aménagement divers	754 747		6 244			760 991
	Matériel de transport	61 430		2 847		20 829	43 447
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 597					36 597
	Emballages récupérables et divers	252 513					252 513
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 277 481**		**68 973**		**26 447**	**5 320 007**
FINANCIERES	Participations	494 925					494 925
	Créances rattachées à des participations	1 165 197		513			1 165 710
	Autres titres immobilisés	3 599		240			3 839
	Prêts et autres immobilisations financières	467 008				51 937	415 071
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 130 729**		**753**		**51 937**	**2 079 545**
	TOTAL	**8 270 924**		**69 726**		**78 384**	**8 262 266**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			89 353			89 353
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			54 119	510		54 629
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**143 472**	**510**		**143 982**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 469 239	56 181		1 525 419
	sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			1 102 481	98 768		1 201 249
	Instal technique, matériel outillage industriels			236 960	36 593	506	273 047
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			644 813	15 689		660 502
	Matériel de transport			40 552	2 970	2 078	41 444
	Matériel de bureau, mobilier			20 171	3 933		24 104
	Emballages récupérables et divers			109 580	12 176		121 755
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**3 623 795**	**226 310**	**2 584**	**3 847 521**
	TOTAL			**3 767 267**	**226 820**	**2 584**	**3 991 504**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	69 030	447	4 779	64 698
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**69 030**	**447**	**4 779**	**64 698**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	3 246			3 246
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 246**			**3 246**
	TOTAL GENERAL	**72 276**	**447**	**4 779**	**67 945**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles }		447	4 779	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 165 710	1 165 710	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	415 071	415 071	
	Clients douteux ou litigieux	3 413	3 413	
	Autres créances clients	309 752	309 752	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	281	281	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	177 989	177 989	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	72 684	72 684	
	Charges constatées d'avance	35 371	35 371	
	TOTAL DES CREANCES	**2 180 271**	**2 180 271**	

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 242 269	1 242 269		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	243 558	88 694	153 861	1 002
	Emprunts et dettes financières divers	12 600	12 600		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 223 519	3 223 519		
	Personnel et comptes rattachés	85 115	85 115		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 669	94 669		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 999	2 999		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	24 428	24 428		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 489	4 489		
	Groupe et associés	4 061 645	4 061 645		
	Autres dettes	9 058	9 058		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**9 004 348**	**8 849 484**	**153 861**	**1 002**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 646
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	87 199

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	9 678,00	15,5000	150 009,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**9 678,00**	**15,5000**	**150 009,00**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	182 114	180 061	2 053	
TOTAL I	182 114	180 061	2 053	
En-cours de production				
Produits	3 288 029	3 374 550		86 521
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	3 288 029	3 374 550		86 521
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis	982 713	1 004 125		21 412
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III	982 713	1 004 125		21 412
Production stockée (Total II + Total III)				107 933
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	4 452 857	4 558 736	2 053	107 933

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Effets escomptés non échus		357 149	
		357 149	
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties			2 531 529
			2 531 529
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		159 383	
		159 383	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagement pour indemnités de fin de carrière		45 452	
		45 452	
Autres engagements			
Clause de retour à meilleure fortune		300 000	
		300 000	
Total des engagements financiers (1)		**861 984**	**2 531 529**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

NOVANCES CERTIFIÉ CONFORME Le Commissaire aux comptes

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CAUTION SOLIDAIRE F.P		115 000
CAUTION SOLIDAIRE C.P		115 000
CAUTION GROUPE SOLIDAIRE		1 400 000
GAGE SUR STOCK		672 810
EFFETS ESCOMPTES GARANTIS		27 958
CAUTION SUR PRETS		200 761
Totalisation		**2 531 529**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS – Cumul exercices antérieurs				530 215	530 215
AMORTISSEMENTS – Dotation exercice				49 450	49 450
TOTAL				**579 665**	**579 665**
REDEVANCES PAYEES – Cumul exercices antérieurs				515 079	515 079
REDEVANCES PAYEES – Redevances Exercice				51 543	51 543
TOTAL				**566 622**	**566 622**
REDEV. RESTANT A PAYER – à 1 an au plus				50 684	50 684
REDEV. RESTANT A PAYER – entre 1 et 5 ans				92 894	92 894
REDEV. RESTANT A PAYER – à plus de 5 ans					
TOTAL				**143 578**	**143 578**
VALEUR RESIDUELLE – à 1 an au plus					
VALEUR RESIDUELLE – entre 1 et 5 ans				15 805	15 805
VALEUR RESIDUELLE – à plus de 5 ans					
TOTAL				**15 805**	**15 805**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					

NOVANCES CERTIFIÉ CONFORME Le Commissaire aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	France	Export	Total
Ventes de marchandises	1 877 135		1 877 135
Production vendue de biens	10 640 932		10 640 932
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	146 147		146 147
TOTAL	**12 664 214**		**12 664 214**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				1 345 614

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2025**

ACCROISSEMENTS		
	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	64 698
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**64 698**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

ALLEGEMENTS		
	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	Déficits reportables	2 308 539
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**2 308 539**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	**31/12/2024**	**%**	**%**	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**%**	**%**
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 400	11 700	*100,00*	*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**11 400**	**11 700**	*100,00*	*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		14	1
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		1	
	Cadres et ingénieurs		7	
	Autres catégories		1	
	TOTAL		**23**	**1**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Identité de la société mère consolidant les comptes

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
SA GROUPE CARNIVOR Maison de la Boucherie - 83200 TOULON	SA	8 694 246	49,50

La société consolidante est la SA GROUPE CARNIVOR, au capital social de 8 964 246 €uros dont le siège social est à Maison de la Boucherie, 83200 TOULON.
Groupe Carnivor SA détient de façon indirecte la SA PROVENT-SDPR au travers de la SAS SAPRIMEX.

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCEA LES TREMBLATS		300 850	100,00	25 238
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS ELEVAGE DE LA VARNA		334 520	25,00	(49 865)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 112	24 080	(3 968)	*-16,48*
Emprunts et dettes financières divers		863	(863)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 686	282 888	11 798	*4,17*
Dettes fiscales et sociales	136 991	134 005	2 986	*2,23*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	9 058	11 891	(2 833)	*-23,82*
TOTAL	**460 847**	**453 727**	**7 120**	*1,57*

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	35 371	38 558	(3 187)	*-8,27*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**35 371**	**38 558**	**(3 187)**	*-8,27*

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations	2 295	1 782	513	*28,79*
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	20 673	4 431	16 242	*366,55*
Autres créances	68 654	48 006	20 648	*43,01*
TOTAL	**91 622**	**54 219**	**37 403**	*68,99*

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale des actionnaires de la société PROVENT-SDPR SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-58 du code du commerce.

Convention non autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention non autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-58 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Dont l'exécution s'est pousuivie sur l'exercice écoulée :

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a. Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :
* Société ELEVAGE DE LA VARNA, dont la Société PROVENT-SDPR est associée à hauteur de 25%, représentée par Monsieur Frédéric PROVENT.

◊ Modalités :
* Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux de 1%,
* Rémunération comptabilisée en produits financiers sur l'exercice : 513 euros,
* Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 51.310 euros.

b. Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :
* SCEA LES TREMBLATS II, représentée par Monsieur Frédéric PROVENT, en sa qualité de Gérant.

◊ Modalités :
* Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux de 1%,
* Rémunération comptabilisée en produits financiers sur l'exercice : néant,
* Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 1.112.105 euros.

c. Prestations administratives et comptables

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :
* SA PROVENT SDPR représentée par Monsieur Frédéric PROVENT.

◊ Modalités :
* Facturation de prestations administratives et comptables à la SCEA les Tremblats II,
* Montant comptabilisé en produits sur l'exercice : 7.200 euros hors taxes.

d. Prestations techniques et de déplacements

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :
* SA PROVENT SDPR, représentée par Monsieur Frédéric PROVENT.

◊ Modalités :
* Facturation de prestations techniques et de déplacements à la SCEA les Tremblats II,
* Montant comptabilisé en produits sur l'exercice : 108.782 euros hors taxes.

e. Prise en charge des loyers

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :

- SARL DE MONNET LA VILLE, représenté par Monsieur René Imbert en sa qualité de gérant.

◊ Modalités :

* Tacite prolongation du bail commercial arrivé à expiration le 30 juin 2022 pour les locaux situés au 1643, Route des 3 Monts Pressiat 01370 VAL-REVERMONT.
* Montant comptabilisé en charges sur l'exercice : 269.586 euros hors taxes.

f. Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :

* SAS SAPRIMEX, représentée par Monsieur René IMBERT.

◊ Modalités :

* Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux de 1%,
* Rémunération comptabilisée en charges financières sur l'exercice : 0 euros,
* Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 3.974.446 euros.

g. Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires

◊ Actionnaire / dirigeant concerné :

* Succession Monsieur André PROVENT.

◊ Modalités :

* Rémunération des avances en comptes courants d'actionnaires au taux de 1%,
* Rémunération comptabilisée en charges financières sur l'exercice : 0 euros,
* Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 87.199 euros.

Fait VILLEFRANCHE S/S, le 5 juin 2026

NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 353 701** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 853 966** euros et un total **charges** de **13 710 299** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-856 333** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, la société applique pour la première fois le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement a pour effet notamment
- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de règlementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable et, il n'a pas à être justifié.
L'application de ce changement de méthode est faite de manière prospective. Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés sur notre société pour donner suite à l'application de ce règlement sont les suivants :

A/ Présentation des montants comptabilisés dans le résultat d'exploitation 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement
- Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, comptabilisé dans le résultat d'exploitation :**144 333 €**
- Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées, comptabilisée dans le résultat d'exploitation en 2025 : **19 079.02 €**

B/ Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.
- Présentation du montant des remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : **38 884.34 €**

C / Présentation des comptes courant d'associés en autres dettes en 2025 contre une présentation en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

emprunts et dettes financière diverses en 2024 : **4 061 644.55 €**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Mali de fusion

Le mali de fusion résulte des opérations suivantes:

- l'absorption en 2010 des sociétés SAS PROVENT, SAS LE ROZIER, SCI SAVOIE PORCELET, SCI DELA PLAINE,

- l'absorption en 2013 des sociétés PROVAGRO et PRIMCA.

Le mali de fusion comprend:

- l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- un mali technique correspondant à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif, comptabilisées ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée (par exemple provision pour retraite, impôts différés passifs).

Les plus-values latentes sur les actifs reçus des filiales ont été estimées à la date de réalisation des fusions précitées.

Dans le cadre de l'application du réglement de l'Autorité des Normes Comptables N°2015-06 applicable aux exercices clos le décembre 2016, les malis de fusion jusqu'alors comptabilisés en compte 207100 "Mali de fusion", ont été affectés à leurs actifs sous-jacents en retenant l'affectation extra-comptable existante ci-annexée.

Depuis le 1er janvier 2016, les malis de fusion affectés aux constructions sont amortis sur leur durée résiduelle d'utilisation soit 20 ans.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées indiquées dans le tableau ci-dessous.

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et brevets	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 10 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencements des constructions	de 3 à 20 ans
Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements,installations	de 5 à 20 ans
Matériels de transport	de 2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 2 à 10 ans
Mali de fusion sur les constructions	20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La production d'en-cours et de produits finis au coût de production selon l'âge des animaux, comprenant le coût d'achat du porcelet, de l'aliment et un prorata de frais généraux.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements à la clôture

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Depuis le 24 février 2022, la guerre en Ukraine et les sanctions prises contre la Russie ont des incidences sur l'activité économique et créent des tensions nouvelles supplémentaires notamment sur le prix des énergies mais également sur l'ensemble des chaines de valeurs : d'une part sur les activités de productions et de distribution et d'autre part sur les ventes et les approvisionnements avec une hausse des cours de matières premières , le risque de non disponibilité de matières ou composants.

Les conséquences et impacts financiers sont encore difficilement appréciables et mesurables mais font l'objet d'une vigilance et d'un suivi par la Direction Générale de la SA PROVENT-SDPR.

Ces éléments ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité et l'exploitation de la société.

Informations complémentaires

Etat exprimé en **euros**

Provisions réglementées
Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique.
La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et les produits exceptionnels.

Indemnité de fin de carrière
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.123-13 du Code de commerce, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées en annexe. Elles ont été calculées salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant un départ à la retraite à l'âge de 65 ans. Le salaire brut est probabilisé, puis actualisé d'après les estimations suivantes:
- taux annuel de revalorisation des salaires de 3%,
- taux d'actualisation de 2%.

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans l'évaluation.

Garanties sur emprunts
Une partie des emprunts et des dettes diverses de la société SDPR est garantie par les cautions solidaires de la société SAPRIMEX, de la société GROUPE CARNIVOR, de Céline PROVENT et de Frédéric PROVENT.
Le montant des dettes ainsi garanties s'élève, en capital à 1.108.000 €, pour un capital restant dû au 31 décembre 2025 de 200.761.

Garanties sur découverts autorisés et effets escomptés
En garantie des découverts autorisés:
- Céline PROVENT et Frédéric PROVENT sont cautions solidaires à hauteur de 115.000 € chacun,
- La société GROUPE CARNIVOR est caution solidaire à hauteur de 1.400.000 €,
- Un gage sur les stocks a été consenti à hauteur de 672.810 €.

Les effets escomptés non échus sont garantis à hauteur de 27.958 €.

SA PROVENT - SDPR
1324, avenue des Landiers
73000 CHAMBERY

Ventilation du mali de fusion

	Année de fusion	Mali de confusion ou de fusion	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus value latente	IS latent	Provisions non comptablisées	Plus value latente nette	Mali technique	Amortissement du mali technique au 31/12/2025
SAS PROVENT	2010	1 129 593,64										
Fonds de commerce			762,25		762,25	1 478 502,00	1 477 739,75	369 434,94	18 650,00	1 089 654,81	717 570,97	
Titres de participation			107 079,00		107 079,00	725 113,00	618 034,00	154 508,50		463 525,50	412 022,67	
										1 553 180,31	1 129 593,64	-
Le mali de fusion d'un montant de 118 523,09 € a été sorti de l'actif ainsi que les amortissements correspondants suite à la cession du 13/06/2023 de l'ensemble immobilier situé à St Jean d'Héran.												
SAS LE ROZIER	2010	117 535,69										
Terrain			5 335,72		5 335,72	45 000,00	39 664,28	9 916,07		29 748,21	0,00	
Bâtiments	*B60103*		257 319,08	232 452,65	24 866,43	405 000,00	380 133,57	95 033,39		285 100,18	117 535,69	58 767,80
										314 848,39	117 535,69	58 767,80
SCI DE LA PLAINE	2010	134 977,00										
Terrain			19 635,00		19 635,00	52 500,00	32 865,00	8 216,25		24 648,75	9 001,72	
Bâtiments	*B60104*		257 319,08		257 319,08	446 282,00	188 962,92	47 240,73		141 722,19	125 975,28	62 987,60
										166 370,94	134 977,00	62 987,60

D'après les actes, le calcul du mali technique est différent. Il ressort à 428.328 €, limité au boni de confusion si les apports avaient été faits à la valeur réelle.

Les valeurs réelles des biens ont été communiquées par l'entreprise.

TOTAL MALI TECHNIQUE	**1 382 106,33**	
TOTAL AMORTISSEMENT DU MALI TECHNIQUE		**121 755,40**

SA PROVENT - SDPR
1324, avenue des Landiers
73000 CHAMBERY

Ventilation du boni de confusion

	Actif net apporté	Dont provision réglementée	Valeur des titres au bilan	Boni de confusion
SCI SAVOIE PORCELET	211 045,08	46 688,22	64 387,36	99 969,50

Des distributions importantes ayant été pratiquées les exercices précédents, la totalité du boni a été incorporée aux capitaux propres.

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	718 333	Fonds d'élevage et de négoce de porcs
TOTAL	**718 333**	

Frais d'établissement

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	89 353					89 353
	Autres	773 360					773 360
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**862 714**					**862 714**
CORPORELLES	Terrains	135 399					135 399
	Constructions sur sol propre	2 033 788					2 033 788
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	1 621 760		37 929		4 785	1 654 904
	Instal technique, matériel outillage industriels	381 249		21 954		833	402 369
	Instal., agencement, aménagement divers	754 747		6 244			760 991
	Matériel de transport	61 430		2 847		20 829	43 447
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 597					36 597
	Emballages récupérables et divers	252 513					252 513
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 277 481**		**68 973**		**26 447**	**5 320 007**
FINANCIERES	Participations	494 925					494 925
	Créances rattachées à des participations	1 165 197		513			1 165 710
	Autres titres immobilisés	3 599		240			3 839
	Prêts et autres immobilisations financières	467 008				51 937	415 071
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 130 729**		**753**		**51 937**	**2 079 545**
	TOTAL	**8 270 924**		**69 726**		**78 384**	**8 262 266**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			89 353			89 353
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			54 119	510		54 629
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**143 472**	**510**		**143 982**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 469 239	56 181		1 525 419
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			1 102 481	98 768		1 201 249
	Instal technique, matériel outillage industriels			236 960	36 593	506	273 047
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			644 813	15 689		660 502
	Matériel de transport			40 552	2 970	2 078	41 444
	Matériel de bureau, mobilier			20 171	3 933		24 104
	Emballages récupérables et divers			109 580	12 176		121 755
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**3 623 795**	**226 310**	**2 584**	**3 847 521**
	TOTAL			**3 767 267**	**226 820**	**2 584**	**3 991 504**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	69 030	447	4 779	64 698
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**69 030**	**447**	**4 779**	**64 698**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	3 246			3 246
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 246**			**3 246**
	TOTAL GENERAL	**72 276**	**447**	**4 779**	**67 945**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles		447	4 779	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.